- 06 Question de Mme Talbia Belhouari au ministre de l'Emploi sur "la problématique de l'emploi des seniors dans les entreprises" (n° 10860)
- 06 Vraag van mevrouw Talbia Belhouari aan de minister van Werk over "de problematiek van de tewerkstelling van senioren in de ondernemingen" (nr. 10860)

O6.01 Talbia Belhouari (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, récemment, un sondage a été réalisé par une agence de recrutement auprès de 700 entreprises sur la problématique de l'emploi des seniors. Les statistiques avancées par ce sondage montrent qu'il existe encore plusieurs obstacles qui empêchent le recrutement des personnes âgées de plus de 50 ans.

Les sociétés qui ont participé à cette enquête ont évoqué plusieurs freins au recrutement des travailleurs appartenant à cette catégorie, tels que l'incapacité d'adaptation, le manque de flexibilité ou encore le manque de connaissances techniques.

06.01 Talbia Belhouari (PS): De bedrijven die ondervraagd werden omtrent de tewerkstelling van werknemers ouder dan vijftig, halen verscheidene hinderpalen aan die de indienstneming van die werknemers in de weg staan. Ze onder wijzen meer op aanpassingsmoeilijkheden, een aebrek flexibiliteit aan en onvoldoende technische kennis.

Alors que la moyenne européenne d'emploi de personnes appartenant à cette tranche d'âge est de 41,7% en 2003, la Belgique affiche un score de 28,1%, ce qui constitue un taux assez bas.

La problématique de l'emploi des seniors est complexe: coût salarial, valorisation des compétences et expériences professionnelles, santé au travail, adaptation aux conditions de travail, etc.

Une majorité des entreprises interrogées ont déclaré "indispensables" des mesures publiques complémentaires au Pacte de solidarité entre les générations pour maintenir ou remettre au travail les plus de 50 ans.

Monsieur le ministre, envisagez-vous de prendre de telles mesures?

Sachant que le volet prépension du pacte ne rentrera en vigueur qu'en 2008, comment éviter que d'ici là, on assiste à de nouveaux départs anticipés massifs?

06.02 Peter Vanvelthoven, ministre: Monsieur le président, chère collègue, dans ses chapitres "Activer plus de jeunes" "Vieillissement actif", le Pacte de solidarité entre les générations comprend 66 mesures. Ces dernières ont été complétées par l'affinement du 17 novembre 2005. Je suis convaincu que tout cela apporte une réponse aux préoccupations apparemment invoquées par certains employeurs.

Permettez-moi toutefois de signaler les responsabilités de chacun. Ainsi, vous affirmez qu'une des remarques négatives invoquées concernant les employés plus âgés est le manque de connaissances techniques. Je dois toutefois constater que l'effort de formation global qui, selon les accords successifs en AIP, devait déjà être atteint en 2004 n'a toujours pas abouti. C'est pourquoi nous prévoyons dans le Pacte, un mécanisme de sanctions éventuelles pour les secteurs qui omettent de faire des efforts supplémentaires.

Mais dans les efforts de formation existants, les employés plus âgés sont sous-représentés. Dans la tranche d'âge de 25 à 34 ans, la participation aux formations est de 11,8%, presque le double de celle pour la tranche d'âge de 55 à 64 ans qui est de 6,4%.

Au sein du groupe des travailleurs plus âgés, l'effet Matheus joue d'ailleurs également un rôle. Pour les peu qualifiés, la participation aux formations n'est même pas significative d'un point de vue statistique. Pour les moyennement à hautement qualifiés, elle représente respectivement 6 et 13%.

Si les employeurs invoquent le manque de connaissances techniques des employés plus âgés, peut-être doivent-ils également balayer devant leur porte en tenant compte du sous-investissement dans la formation de ce type de personnel. De plus, je m'aperçois que cette liste énumère les remarques négatives mais pas celles qui sont positives, telles que l'expérience, la réflexion orientée vers la recherche de solutions, la précision ou le sens des responsabilités. De tewerkstellingsgraad in die leeftijdsgroep is in ons land beduidend lager dan het Europese gemiddelde.

werkgelegenheid voor ouderen is een ingewikkelde aangelegenheid, maar meerderheid van de ondervraagde bedrijven meent dat aansluitend bij het Solidariteitspact aanvullende maatregelen onontbeerlijk zijn om de vijftigplussers aan het werk te houden of opnieuw aan het werk te krijgen. Overweegt u dergelijke maatregelen? Hoe kunnen we voorkomen dat werknemers uit die leeftijdsgroep opnieuw massaal voortijdig op pensioen vertrekken, vóór het hoofdstuk "brugpensioen" van het Solidariteitspact in 2008 in werking treedt?

06.02 Minister Peter lk ben ervan Vanvelthoven: overtuigd dat het Solidariteitspact de bepalingen november 2005 een antwoord bieden op de bezorgdheid die door bepaalde werkgevers werd geuit.

me toe de verantwoordelijkheden de van verschillende actoren nader toe te lichten. Bedrijven zouden niet geneigd zijn oudere werknemers in dienst te nemen omdat die over onvoldoende technische kennis beschikken. zouden doelstellingen inzake opleiding die voor 2004 in de interprofessionele akkoorden werden opgenomen, werden echter nog steeds niet gehaald. Het Solidariteitspact voorziet trouwens in een sanctiemechanisme in dat verband.

Oudere werknemers, en inzonderheid de laagstgeschoolde, zijn ondervertegenwoordigd in de bestaande opleidingsprojecten.

ontwerp Met een nieuw van koninklijk waarbij besluit het Ervaringsfonds een grotere slagkracht moet krijgen, en met sensibiliseringscampagne

De fait, les travailleurs plus âgés savent mieux où ils vont et travaillent souvent de manière moins impulsive; dans certaines circonstances, ils sont plus résistants au stress.

Je pense dès lors que quelques préjugés jouent également un rôle. C'est pourquoi j'estime si importante la sensibilisation à la plus-value d'entreprendre en fonction de l'âge. Je souhaite y arriver via un nouveau projet d'arrêté royal devant conférer un plus grand pouvoir d'action à l'expérience professionnelle et ce, grâce à une longue campagne de sensibilisation d'envergure, telle que visée dans la mesure 13 du Pacte de solidarité entre les générations.

Vous affirmez que l'augmentation progressive de l'âge et des conditions d'ancienneté pour la prépension ne démarre qu'à partir de 2008. C'est exact, et cela me semble juste. Tout le monde a des attentes qui font qu'on ne peut pas tout bouleverser brusquement par une modification approfondie de la réglementation. Le contraire signifierait d'ailleurs, pour un certain nombre de personnes récemment licenciées avec un long délai de préavis, que nous modifierions les règles du jeu pendant cette période de préavis. Or, toute une série d'autres mesures dans l'approche active des restructurations commencent déjà maintenant.

Enfin, je terminerai en disant que le Pacte comprend une série de mesures se complétant et se renforçant qui, selon moi, provoqueront un bouleversement. Il est actuellement trop tôt pour dire si elles sont suffisantes. Attendons et observons d'abord leurs résultats.

<u>06.03</u> **Talbia Belhouari** (PS): Je vous remercie, monsieur le ministre, mais je compte sur vous pour qu'on ne les oublie pas.

L'incident est clos. Het incident is gesloten. willen we de vooroordelen omtrent die categorie werknemers wegnemen.

De progressieve verhoging van de leeftijd en de strengere anciënniteitsvoorwaarden voor het "brugpensioen" worden inderdaad pas van kracht in 2008, maar van andere maatregelen doet de uitwerking zich nu al voelen.

De maatregelen van het Generatiepact vullen elkaar aan en versterken elkaar. Aan de hand van de resultaten ervan zullen we kunnen uitmaken of ze toereikend zijn.